

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1927

30 juillet 2015

SOMMAIRE

Anglo Australia Investments	92470	DL Associates S.A.	92476
Anglo Australia Investments	92469	Edelweiss Property Holding S.à.r.l.	92478
Anglo Venezuela Investments	92468	Empreinte - Atelier de Gravure	92476
Anglo Venezuela Investments	92469	Enhanced Loan Investment Strategy Direct Holdings S.à.r.l.	92484
Antelope Midco 1 S.à r.l.	92469	EPISO 3 Bart Holding S.à r.l.	92480
Aquality S.à r.l.	92469	Eren Participations S.A.	92480
BILFINGER MODERNBAU LUX Société		Euroforum S.A.	92480
Anonyme	92450	European Food and Trade Company S.A. ...	92479
BJ Immobilière	92471	European Hotel S.A.	92478
Cascade	92472	European Hotels S.à.r.l.	92479
Cascade	92471	European Performance Fibers Holdings, S.à r.l.	92479
CAS Holdco S.à r.l.	92472	Europe Property Trust S.à r.l.	92479
Cefeba Sàrl	92472	Fullytop S.A.	92487
Champavère Holding	92473	Götterdämmerung SPF S.A.	92488
Clover Holdings Topco S.à r.l.	92471	Götterdämmerung SPF S.A.	92488
Cockspur S.A., SPF	92467	Grosvenor Retail European Properties S.A.	92490
Colin&Cie. Luxembourg S.A.	92470	GWM SIF	92487
Compagnie de Financement Immobilier S.A.	92473	Halcyon S.à r.l.	92488
Compagnie de Luxembourg S.A.	92470	Hansteen Germany (6) S.à r.l.	92490
Compagnie Européenne de Gestion et de Par- ticipations	92470	Hansteen Paderborn S.à r.l.	92467
Cordonnerie A.J.R. S.à r.l.	92473	Hawksmoor Holdings S.à r.l.	92468
Côte d'Emeraude S.A.	92473	Hewlett-Packard Luxembourg Enterprises S.à r.l.	92468
CotiWipes Luxembourg Sàrl	92470	Hewlett-Packard Luxembourg Investment S.à r.l.	92468
Couture GUISCH	92471	Iglu Software S.à r.l.	92495
Crealyne Property S.A.	92473	Kayl PL S.à r.l.	92469
D.A.S. Luxemburg Allgemeine Rechtsschutz- Versicherung S.A.	92474	Patron Turner S.à r.l.	92460
Davmar S.à r.l.	92475	Pemberton Asset Management S.A.	92450
Davma S.à r.l.	92474	Quintiles Holdings	92491
DD Constructions S.A.	92475	Thunderbird J S.à r.l.	92465
Defisco	92475	Timaluxinvest S.C.A.	92475
Delia S.A.	92476		
Diapason Funds	92474		
Diapason Funds	92474		

BILFINGER MODERNBAU LUX Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-5220 Sandweiler, 2, rue Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 31.069.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015083047/11.

(150096052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Pemberton Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Rpbert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 196.697.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth of the month of April;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Pemberton Asset Management Holdings Ltd, a company incorporated under the laws of Jersey with registered office set at 44 Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG, Channel Islands, with company registered number 105506;

here represented by Me Christopher DORTSCHY, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Said proxy, after signature ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with it.

Such appearing party, represented as said before, has requested the notary to record as follows the articles of association of a Luxembourg public limited company (société anonyme).

1. Art. 1. Form and name.

1.1 There exists a corporation in the form of a société anonyme under the name of Pemberton Asset Management S.A. (the Company).

1.2 The Company is an alternative investment fund manager under article 125-2 of the act of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, as amended (the UCI Act) and the act of 12 July 2013 on alternative investment fund manager (the AIFM Act).

1.3 The Company is governed by the laws pertaining to such a company and in particular by the act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time, (the Companies Act) and these articles of incorporation (the Articles).

1.4 The Company may have one shareholder or more shareholders (the Sole Shareholder or Shareholders, each a Shareholder). The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

2. Art. 2. Term. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any moment by a decision of the general meeting of Shareholders (the General Meeting) adopted in the manner required for amendment of Articles, as prescribed in article 20.

3. Art. 3. Corporate object.

3.1 The object of the Company is to carry out any activities under article 125-2 of the UCI Act and any activities in relation to the tasks listed under annex I of the AIFM Act including portfolio management, risk management, administration and marketing of any type of Luxembourg and non-Luxembourg alternative investment funds in the widest meaning of the AIFM Act (the AIFs).

3.2 In particular, the Company may on behalf of AIFs enter into any contracts, purchase, sell, exchange and deliver any financial instruments, securities and other assets, including any form of private debt, process any registrations and transfer into the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, undertake facilities management, real estate administration activities, provide advice to undertakings on capital structure, industrial strategy and related matters, and exercise on behalf of AIFs, the holders of units, shares or other interests in those AIFs all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities or other assets constituting the AIFs' assets. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

3.3 The Company may, in general, carry out itself or delegate activities deemed necessary or useful for the accomplishment of its object, while remaining always within the limitations set forth by the AIFM Act.

3.4 The Company may also administer its own assets and perform all operations and activities considered useful for the accomplishment of its purposes, while remaining however within the limits of the Companies Act, the UCI Act and the AIFM Act.

4. Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the Board).

4.2 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

4.3 In the event that the Board determines that extraordinary political or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

5. Art. 5. Share capital, Authorised capital.

5.1 The issued corporate capital of the Company is set at two hundred thousand Euros (EUR 200,000.-) (the Subscribed Capital), consisting of two hundred (200) shares in registered form with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) per share.

5.2 The authorised un-issued share capital of the Company is set at euro ten million Euros (EUR 10,000,000.-) (the Authorised Capital).

5.3 The Board is authorized, for a period ending five (5) years after the date of publication of the Articles in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to increase in one or several times the Subscribed Capital of the Company within the limit of the Authorised Capital unless extended by the General Meeting.

5.4 The Board or its duly appointed delegate(s), may from time to time issue such shares within the Authorised Capital at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board or its delegate(s) may in its or their discretion resolve. The Board is authorised to suppress, limit or waive any preferential subscription rights of Shareholders to the extent it deems advisable for any issue or issues of shares within the Authorised Capital.

5.5 The shares are and shall remain registered shares. A register of Shareholders (the Register) shall be kept at the registered office of the Company. The Register shall set forth the name of each Shareholder, his domicile or registered office, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

5.6 The transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer registered on the Register, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

6. Art. 6. Change of capital.

6.1 The Subscribed Capital and the Authorised Capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 20. In case of issue of shares within the Authorised Capital, the Board shall have such issue and the amendment of Article 5 above recorded by notarial deed in accordance with the Companies Act.

6.2 If the Subscribed Capital of the Company is increased, at least one fourth of each issued share must be paid-up in cash or by contributions other than cash.

7. Art. 7. Shareholders.

7.1 Any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

7.2 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

8. Art. 8. General meetings.

8.1 The annual General Meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in the Grand Duchy of Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the notice of meeting, on the third Thursday of the month of May at 16.00 (Luxembourg time). If such day is not a bank business day in the Grand Duchy of Luxembourg (a Business Day), the annual General Meeting shall be held on the preceding Business Day.

8.2 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require. Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of such meetings.

8.3 The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.4 Each share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing or by electronic mail or telefax.

8.5 Shareholders may also vote by means of a dated and duly completed form which must include the information as set out herein. The Board may in its absolute discretion indicate in the convening notice that the form must include information in addition to the following information: the name of the Company, the name of the Shareholder as it appears in the Register; the place, date and time of the General Meeting; the agenda of the General Meeting; an indication as to how the Shareholder has voted.

8.6 In order for the votes expressed by such form to be taken into consideration for the determination of the quorum and majority, the form must be received by the Company or its appointed agent at least three (3) Business Days before the General Meeting or any other period as may be indicated in the convening notice by the Board.

8.7 If so decided by the Board at its discretion and disclosed in the convening notice for the relevant General Meeting, Shareholders may take part in a meeting by way of videoconference or by any other means of telecommunication which allow them to be properly identified and in such case will be considered as present for the quorum and majority determination.

8.8 Except as otherwise required by law, resolutions at a General Meeting duly convened will be passed by a simple majority of those shares present and voting. The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any General Meeting.

9. Art. 9. Notice. Shareholders will meet upon call by the Board pursuant to notice setting forth the agenda sent by registered mail at least eight (8) days prior to the General Meeting to each Shareholder at the Shareholder's address in the Register. If however, all of the Shareholders are present or represented at a General Meeting, and if they state that they have been informed of the agenda of the General Meeting, this General Meeting may be held without prior notice.

10. Art. 10. Management.

10.1 The Company shall be managed by the Board which is composed of at least three (3) Directors (the Directors) who need not be Shareholders. The Directors shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be eligible for re-election.

10.2 A Director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the General Meeting.

10.3 In the event of a vacancy in the office of Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may elect a Director to fill such vacancy until the next General Meeting.

11. Art. 11. Chairman, meetings of the board.

11.1 The Board will choose from among its members a chairman (the Chairman), and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings. The Board shall meet upon call by the Chairman, or any two Directors, at the place indicated in the notice of meeting. The Chairman shall preside over all General Meetings and all meetings of the Board but in his absence the Shareholders or the Board may appoint another Director, and in respect of Shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

11.2 In the event that in any meeting of the Board the numbers of votes for and against a resolution are equal, the Chairman shall have a deciding vote.

11.3 Notice of any meeting of the Board shall be given in writing or by electronic mail or telefax to all Directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting.

11.4 This notice may be waived by the consent in writing or by electronic mail or telefax of each Director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

11.5 Any Director may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by electronic mail or telefax another Director as his proxy. The Board can deliberate or act validly only if at least two Directors are present and if at least a majority of the Directors are present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

11.6 One or more Directors may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. No board meeting may be held in and no Director may participate in a meeting from the United Kingdom.

11.7 The meeting held at a distance by way of such means of communication shall be deemed to have taken place at the registered office of the Company.

11.8 The Directors may also approve by unanimous vote a circular resolution, by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by electronic mail or telefax, confirmed in writing, which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

12. Art. 12. Powers of the board, Day-to-day management.

12.1 The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

12.2 The General Meeting may appoint one or more individuals (délégués à la gestion journalière), which do not need to be Directors or Shareholders, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company (the Conducting Persons).

12.3 The Board is empowered to enter into a service agreement with each Conducting Person and to set-up internal governance rules which set-out the allocation of tasks between the Board and the Conducting Persons and between the Conducting Persons themselves, in case that more than one Conducting Person is appointed.

13. Art. 13. Minutes of meetings of the board. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, or by the secretary, or by two Directors.

14. Art. 14. Conflicts of interest.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm.

14.2 Any Director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business. In the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such Director or officer shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such Director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of Shareholders.

14.3 To the fullest extent permitted by law, the Company shall indemnify any Director or officer, and his heirs, executors and administrators (each, an Indemnified Person), against all liabilities, losses, claims or damages in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party, which is related to, arising out of or in connection with his being or having been a Director or officer of the Company or by reason of his acting or refraining from acting on behalf of the Company, or at his request, of any other corporation of which the Company is a Shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, and will reimburse each Indemnified Person for all costs and expenses (including fees and expenses of counsel) as they are incurred in connection with investigating, preparing, pursuing or defending any action, claim, suit, investigation or proceeding with respect thereto, whether or not pending or threatened and whether or not any Indemnified Person is a party; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the Indemnified Person may be entitled.

15. Art. 15. Corporate signature.

15.1 The Company will be bound by the joint signatures of any two Directors of the Company, or by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the Board.

15.2 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the General Meeting are in the competence of the Board.

16. Art. 16. Auditor. The annual accounting documents of the Company shall be controlled by an independent auditor in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. The independent auditor shall be elected by the General Meeting for a period ending at the date of the next annual General Meeting and until his successor is elected.

17. Art. 17. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on 31 December. The accounts of the Company shall be expressed in Euro or such other currency as the Board may determine.

18. Art. 18. Capital reserve.

18.1 From the annual net profit of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the

Subscribed Capital. The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profit shall be disposed of and may declare dividends.

18.2 The dividends declared shall be paid in Euro or any other currency selected by the Board and may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

18.3 The Board may, in accordance with the provisions of Luxembourg laws, declare and pay an interim dividend.

19. Art. 19. Dissolution. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

20. Art. 20. Amendments to these articles. These Articles may be amended from time to time by a meeting of Shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

21. Art. 21. Governing law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Act, the UCI Act and the AIFM Act.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2015.

The first annual General Meeting shall be held in the year 2016.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed for all shares of the Company, being two hundred (200) shares in registered form with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) per share have subscribed the shares as follows:

All shares have been fully paid up by contribution in cash, so that the amount of two hundred thousand Euros (EUR 200,000.-) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Statement

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26, 26-3 and 26-5 of the 1915 Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the 1915 Act.

Estimation of expenses

The appearing parties declare that the expenses, costs, fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its incorporation amount approximately to one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-)

Resolutions of the sole shareholder

The appearing party, representing the entire subscribed share capital, proceeded to the following resolutions:

- that the number of directors of the Company is set at four (4) and that following persons are appointed as directors of the Company for a period ending after the annual general meeting approving the annual accounts of the year ended 31 December 2015:

- Conrad G. TEPPEMA, born on 1 July 1950, in Vught, the Netherlands, and residing professionally at Burgemeester Schooklaan 26, 1217LZ Hilversum, NL;

- Cornelius BECHTEL, born on 11 March 1968, in Emmerich, Germany, residing professionally at Avenue Gaston Diderich 5, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Jean de COURRÈGES d'USTOU, born on 16 December 1952, in Toulouse, France, residing professionally at European Banking and Business Centre, 6B route de Treves, L-2633, Sennigerberg;

- Christopher Bernhard HIGGINS, born on 4 May 1960, in Birmingham, United Kingdom, residing professionally at 42 Grosvenors Gardens, London SW1W 0EB, United Kingdom.

- that PricewaterhouseCoopers, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, has been appointed as the external auditor of the Company for a period ending after the annual general meeting approving the annual accounts of the year ended 31 December 2015; and

- that the address of the registered office of the Company is established at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois d'avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Pemberton Asset Management Holdings Ltd, une société de droit Jersey, avec siège social à 44 Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG, Channel Islands, enregistrée sous le numéro 105506.

ici représentée par Maître Christopher DORTSCHY, Rechtsanwalt, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

1. Art. 1^{er}. Forme et nom.

1.1 Il existe une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de Pemberton Asset Management S.A. (la Société).

1.2 La Société est un gestionnaire alternatif de fonds d'investissement en vertu de l'article 125-2 de la loi du 17 Décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée (la Loi OPC) et la loi du 12 Juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatif (la Loi AIFM).

1.3 La Société est régie par les lois relatives à une telle société et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre, (la Loi de 1915) et ces articles (les Statuts).

1.4 La Société peut avoir un actionnaire unique ou plusieurs actionnaires (l'Actionnaire Unique ou les Actionnaires, chacun un Actionnaire). La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

2. Art. 2. Durée. La Société est établie pour une période illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par décision des l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification de ces Statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 20.

3. Art. 3. L'objet social.

3.1 L'objet social de la Société est de réaliser toutes les activités permises en vertu de l'article 125-2 de la Loi OPC et toutes les activités en rapport avec les tâches énumérées à l'annexe I de la Loi AIFM y compris la gestion de portefeuille, la gestion des risques, l'administration et la commercialisation de tout type des fonds d'investissement alternatifs luxembourgeois et non-luxembourgeois (FIA) dans le sens le plus large de la Loi AIFM.

3.2 En particulier, la Société peut, au nom des FIAs et autres entités de placement, signer des contrats, acheter, vendre, échanger et fournir des titres, procéder aux enregistrements et transferts au registre des actions ou obligations de toute société luxembourgeoise ou étrangère, exercer la gestion des installations, des activités d'administration de l'immobilier, faire de conseils aux entreprises sur la structure de capital, de stratégie industrielle et de questions connexes, et elle peut exercer pour le compte des FIAs et des détenteurs de parts, actions ou autres intérêts dans ces FIA, tous les droits et privilèges, en particulier tous les droits de vote liés aux titres constituant les actifs des FIAs.

3.3 La Société peut, en général, réaliser elle-même ou déléguer les activités jugées nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de son objet, en restant toujours dans les limites fixées par la Loi AIFM.

3.4 La Société peut également gérer ses propres actifs et effectuer toutes les opérations et les activités jugées utiles pour la réalisation de ses objectifs, tout en restant toutefois dans les limites de la Loi de 1915, la Loi OPC et la Loi AIFM.

4. Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social est établi à la commune de Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du conseil d'administration (le Conseil d'Administration).

4.2 Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

5. Art. 5. Capital social, Capital social autorisé.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000,-) (le Capital Social Souscrit), représenté par deux cents (200) actions nominatives d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) par action.

5.2 Le capital social autorisé non émis de la Société est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) (le Capital Social Autorisé).

5.3 Le Conseil d'Administration est autorisé, pour une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication des Statuts au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à augmenter en une ou plusieurs fois le Capital Social Souscrit dans la limite du Capital Social Autorisé, sauf prorogation par l'Assemblée Générale.

5.4 Le Conseil d'Administration ou son/ses délégué(s) dûment nommé(s) par le Conseil d'Administration, peut de temps à autre, émettre ces actions dans la limite du Capital Social Autorisé, au moment et selon les modalités et conditions, y compris le prix d'émission, que le Conseil d'Administration ou son/ses délégué(s) peu(ven)t décider à sa/leur discrétion. Le Conseil d'Administration est autorisé à supprimer, limiter ou renoncer aux droits préférentiels de souscription des Actionnaires, dans la mesure qu'il juge utile pour toute émission ou émissions d'actions dans la limite du Capital Social Autorisé.

5.5 Les actions sont et resteront nominatives. Un registre des Actionnaires (le Registre) sera tenu au siège social de la Société. Le Registre contiendra le nom de chaque Actionnaire, son domicile ou siège social, le nombre d'actions qu'il détient, la somme libérée pour chacune de ces actions ainsi que le transfert des actions et les dates de ces transferts.

5.6 Le transfert d'une action se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au Registre, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaire pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter en guise de preuve du transfert d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

6. Art. 6. Modification du capital social. Le Capital Social Autorisé et le Capital Social Souscrit pourra être augmenté ou réduit par résolution d'Assemblée Générale prise conformément aux dispositions exigées pour la modification des présents statuts, telles qu'établies à l'article 20 ci-dessous. En cas d'émission d'actions dans la limite du Capital Social Autorisé, le Conseil d'Administration enregistrera telle émission et la modification de l'article 5 ci-dessus par acte notarié conformément à la Loi de 1915.

Si le Capital Social Souscrit de la Société est augmenté, au moins un quart de chaque action émise doit être libéré en numéraire ou par des apports autres qu'en numéraire.

7. Art. 7. Actionnaires.

7.1 L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.2 Tant que la Société n'a qu'un seul Actionnaire, l'Actionnaire Unique assume tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un seul Actionnaire. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

8. Art. 8. L'assemblée générale.

8.1 L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois de mai à 16.00 heures (heure de Luxembourg). Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable au Grand-Duché de Luxembourg (un Jour Ouvrable), l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

8.2 L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent. Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

8.3 Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des Assemblées Générale dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

8.4 Toute action donne droit à une voix. Tout Actionnaire pourra prendre part aux Assemblées Générale en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopieur une autre personne comme son mandataire.

8.5 Les Actionnaires peuvent aussi voter par le biais d'un formulaire dûment rempli et daté qui doit inclure les informations telles que décrites ci-après. Le Conseil d'Administration peut indiquer à sa seule discrétion dans l'avis de convocation que le formulaire devra inclure d'autres informations en plus des informations suivantes: le nom de la Société, le nom de l'Actionnaire tel qu'il apparaît dans le Registre; le lieu, la date et l'heure de l'Assemblée Générale; l'ordre du jour de l'Assemblée Générale; une indication concernant la manière dont l'Actionnaire a voté.

8.6 Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la Société ou son mandataire nommé à cet effet au moins trois (3) Jours Ouvrables avant l'Assemblée Générale ou tout autre délai fixé par le Conseil d'Administration dans l'avis de convocation.

8.7 Si il en est ainsi décidé par le Conseil d'Administration à sa seule discrétion et que cela est indiqué dans l'avis de convocation pour l'Assemblée Générale concernée, les Actionnaires pourront participer à une assemblée par visioconfé-

rence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification et dans ce cas ils seront considérés comme présents pour la détermination des règles de quorum et de majorité.

8.8 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions à une Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents et votants. Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires pour prendre part à une Assemblée Générale.

9. Art. 9. Notification. Les Assemblées Générale seront convoquées par le Conseil d'Administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, envoyé par lettre recommandée, au moins huit (8) jours avant l'Assemblée Générale, à tout Actionnaire à son adresse portée au Registre. Cependant, si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une Assemblée Générale et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans avis préalable.

10. Art. 10. Gestion.

10.1 La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins (les Administrateurs), lesquels n'auront pas besoin d'être Actionnaires. Les Administrateurs seront élus par les Actionnaires lors d'une Assemblée Générale pour une durée qui ne peut excéder 6 (six) années et seront éligible pour réélection.

10.2 Un Administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision d'une Assemblée Générale.

10.3 Au cas où le poste d'un Administrateur devient vacant à la suite de décès, retraite ou pour une autre cause, les Administrateurs restants pourront élire un Administrateur pour remplir ce poste vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

11. Art. 11. Président, Réunion du conseil d'administration.

11.1 Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président (le Président) et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des Assemblées Générales. Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du Président ou de deux Administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le Président du Conseil d'Administration présidera les Assemblées Générales et les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence, les Actionnaires ou le Conseil d'Administration désigneront à la majorité un autre Administrateur, et pour les Assemblées Générales toute autre personne, pour assumer la présidence de ces Assemblées Générale et réunions.

11.2 Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité des voix en faveur et en défaveur d'une résolution, le Président aura voix prépondérante.

11.3 Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné par écrit ou par voie électronique ou par télécopie à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

11.4 On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par courrier électronique ou télécopieur de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

11.5 Tout Administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopieur un autre Administrateur comme son mandataire. Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si deux Administrateurs sont présents et si au moins la majorité des Administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés.

11.6 Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Aucune réunion du Conseil d'Administration ne pourra être tenue au Royaume-Uni et aucun Administrateur ne pourra participer à une réunion à partir du Royaume-Uni.

11.7 La réunion tenue à distance au moyen de tels moyens de communication sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

11.8 Les Administrateurs peuvent également approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par courrier électronique ou télécopieur confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

12. Art. 12. Pouvoirs du conseil d'administration, Gestion journalière.

12.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12.2 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui a les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société (les Dirigeants).

12.3 Le Conseil est habilité à conclure des contrats de service avec chaque Dirigeants et de mettre en place des règles de gouvernance internes qui fixent-la répartition des tâches entre le Conseil et les Dirigeants et entre les Dirigeants eux-mêmes, dans le cas où plus d'un Dirigeant est nommé.

13. Art. 13. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président ou l'Administrateur qui aura assumé la présidence en son absence. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou par le secrétaire ou par deux Administrateurs.

14. Art. 14. Conflits d'intérêt.

14.1 Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé.

14.2 L'Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires. Au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet Administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil Administrateur ou fondé de pouvoir à la prochaine l'Assemblée Générale.

14.3 Dans la mesure prévue par la loi, la Société indemniserà tout Administrateur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs (chacun une Personne Indemnisée), des responsabilités, pertes, plaintes ou dommages occasionnés par tout action ou procès auquel il aura été partie qui est afférent ou occasionné ou en relation avec sa qualité d'Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, ou en raison de son action ou de son abstention d'agir pour le compte de la Société ou à la demande de la Société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice par laquelle il ne serait pas indemnisé, et remboursera chaque Personne Indemnisée pour tous les frais et dépenses (dont les honoraires et dépenses des avocats) lorsqu'ils sont occasionnés en relation avec la recherche, la préparation, la poursuite ou la défense de toute action, plainte, procès, recherche ou procédure afférente qu'elle soit en cours ou possible et que la Personne Indemnisée y soit ou non partie; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir.

15. Art. 15. Signatures autorisées.

15.1 La Société sera engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société, ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le Conseil d'Administration.

15.2 Tout pouvoir non expressément réservé par la loi ou par les statuts à l'Assemblée Générale est de la compétence du Conseil d'Administration.

16. Art. 16. Réviseur(s) d'entreprises. Les documents comptables annuels de la Société seront contrôlés par un réviseur d'entreprises conformément au droit luxembourgeois. Le réviseur d'entreprises sera élu par l'Assemblée Générale annuelle pour une période prenant fin le jour de la prochaine Assemblée Générale annuelle et jusqu'à l'élection de son successeur.

17. Art. 17. Exercice social. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année. Les comptes de la Société seront exprimés en euros ou en toute autre devise que le Conseil d'Administration pourrait choisir.

18. Art. 18. Affectation des bénéfices.

18.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du Capital Social Souscrit. L'Assemblée Générale décidera de l'usage à faire du solde du bénéfice net annuel et pourra déclarer des dividendes.

18.2 Les dividendes déclarés seront payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration, et pourront être payés aux temps et lieu choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration déterminera souverainement le taux de change applicable à la conversion des dividendes en la devise de paiement.

18.3 Le Conseil d'Administration peut, en conformité avec les dispositions de la loi luxembourgeoise, déclarer et payer un acompte sur dividendes.

19. Art. 19. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) et qui seront nommés par l'Assemblée Générale décidant de la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

20. Art. 20. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une Assemblée Générale soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

21. Art. 21. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915, de la Loi OPC et de la Loi AIFM.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2015.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2016.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été établis, la partie susnommée déclare souscrire à deux cents (200) actions nominatives d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) par action.

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par l'actionnaire par apport en espèces, de sorte que la somme de deux cent mille euros (200.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26, 26-3 and 26-5 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

La partie susnommée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et les personnes suivantes sont nommées administrateurs pour un mandat expirant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes au 31 décembre 2015:

- Conrad G. TEPPEMA, né le 1^{er} juillet 1950 à Vucht, Pays-Bas, dont l'adresse professionnelle est au Burgemeester Schooklaan 26, 1217 LZ Hilversum, Pays-Bas;

- Cornelius BECHTEL, né le 11 mars 1968 à Emmerich, Allemagne, dont l'adresse professionnelle est au Avenue Gaston Diderich 5, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Jean de COURRÈGES d'USTOU, né le 16 décembre 1952 à Toulouse, France, dont l'adresse professionnelle est au European Banking and Business Centre, 6B route de Trèves, L-2633 Sennigerberg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Christopher Bernhard HIGGINS, né le 4 mai 1960 à Birmingham, Royaume-Uni, dont l'adresse professionnelle est au 42 Grosvenors Gardens, Londres SW1W 0EB, Royaume-Uni.

- PricewaterhouseCoopers, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg est nommé réviseur d'entreprises agréé de la Société pour un mandat expirant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes au 31 décembre 2015;

- le siège social de la Société est établi au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, son prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DORTSCHY, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 5 mai 2015. 2LAC/2015/9684. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 12 mai 2015.

Référence de publication: 2015071864/542.

(150082143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Patron Turner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 196.686.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixth of May.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Patron Investments IV S.à r.l., a limited liability company with registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.456, here represented by Mrs. Isabel DIAS, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on May 5th, 2015.

Said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. There exists among the subscribers and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Patron Turner S.à r.l." (the Company).

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio. The object of the Company is also to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, development and exploitation of any immovable property located in all countries.

The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets, including without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may borrow in any form and issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at twenty thousand British Pounds (GBP 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares having a nominal value of one British Pound (GBP 1) per each share.

Art. 6. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The company shall be bound towards third parties by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 12. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 14. The Company's year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 15. Each year, with reference to December 31st, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance

of the net profits is at the free disposal of the shareholder's general meeting. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 17. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All the twenty thousand (20,000) shares have been subscribed by Patron Investments IV S.à r.l., prenamed.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twenty thousand British Pounds (GBP 20,000) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provision

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31st, 2015.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

The amount of twenty thousand British Pounds (GBP 20,000) corresponds to the amount of twenty-seven thousand one hundred seventy-six Euro (EUR 27,176) according to the exchange rate published on xe.com on May 5th, 2015.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at two (2). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr. Steve van den Broek, director, born in Antwerp, Belgium, on July 26th, 1970, residing professionally at 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg; and

- Mrs Géraldine Schmit, director, born in Messancy, Belgium, on November 12th, 1969, residing professionally at 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

2) The registered office is established in L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le six mai.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Patron Investments IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.456, ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 5 mai 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Patron Turner S.à r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, par échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de son

portefeuille. La société peut également accomplir toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, le développement et l'exploitation de toute opération mobilière et immobilière situé dans tout pays.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de titres, obligations, bons de caisse, certificats, parts bénéficiaires et warrants ainsi que et toute sorte d'instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux issus du produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières à ses filiales, à des sociétés affiliées ainsi qu'à toute autre société.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt mille Livres Sterling (20.000.- GBP) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Livre Sterling (1.- GBP) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par rapport aux tiers par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf

s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Toutes les vingt mille (20.000) parts sociales ont été souscrites Patron Investments IV S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de vingt mille Livres Sterling (20.000.- GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

La somme de vingt mille Livres Sterling (20.000.- GBP) correspond à la somme de vingt-sept mille cent soixante-seize euros (27,176 EUR) conformément au taux de change publié sur xe.com en date du 5 mai 2015.

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à deux. Sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr Steve van den Broek, gérant de Sociétés, né à Anvers, Belgique, le 26 juillet 1970, demeurant professionnellement au 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg; et

- Madame Géraldine Schmit, gérant de Sociétés, née à Messancy (Belgique) le 12 novembre 1969, résidant professionnellement à 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

2. Le siège social de la société est établi au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 8 mai 2015. 2LAC/2015/10126. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): André Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2015.

Référence de publication: 2015071863/287.

(150082180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Thunderbird J S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.575,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 117.772.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth of December.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Thunderbird J S.à r.l." (hereafter referred to as the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 117.772, incorporated by deed of Maître Henry HELLINCKX, notary, on July 13, 2006, published in the Luxembourg Memorial C number 1483 on August 2, 2006 and whose Articles of Incorporation were for the last time modified by deed enacted on October 7, 2011 published in the Luxembourg Memorial C number 3005 on December 7, 2011.

There appeared

JER Thunderbird S.à r.l., a "Société à responsabilité limitée" with registered office at 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 115.484 ("the Sole Shareholder"),

hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has declared and requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II.- That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation),

2. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg as liquidator (the "Liquidator");

3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company; and

4. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder passes the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., prenamed, as liquidator (the “Liquidator”).

Third resolution:

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the “Law”).

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour du mois de décembre,
Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de la Société à Responsabilité Limitée "Thunderbird J S.à r.l." (la “Société”), ayant son siège social au 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 117.772, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Maître Henri HELLINCKX en date du 13 juillet 2006, publié au Mémorial C numéro 1483 du 2 août 2006 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 7 octobre 2011, publié au Memorial C numéro 3005 du 7 décembre 2011.

A comparu

JER Thunderbird S.à r.l., une Société à Responsabilité Limitée avec siège social au 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.484 (l'Associé Unique),

ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après signature ne variatur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales du capital de la Société;
- II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en tant que liquidateur (le “Liquidateur”);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., précité, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Associé Unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Associé Unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation à l'Associé Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63786. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 mai 2015.

Référence de publication: 2015072000/117.

(150081823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Cockspur S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 39.867.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 3 mars 2014

- Il est pris acte de la démission de Madame Noëlle PICCIONE de son mandat d'Administrateur au 30 juin 2013.

- Madame Nadia UWIMANA, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, née le 15 août 1980 à Kigali, Rwanda, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Noëlle PICCIONE, démissionnaire, avec effet au 30 juin 2013, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée générale statutaire de l'an 2015.

Fait à Luxembourg, le 3 mars 2014.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015083078/15.

(150095858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Hansteen Paderborn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.998.950,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 122.677.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hansteen Paderborn S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015083277/11.

(150095361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Hewlett-Packard Luxembourg Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 88.847.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 2 juin 2015

En date du 2 juin 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Sergio Letelier en tant que gérant de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Madame Mirai Hamani, gérante, née le 31 octobre 1980 à Paris, 11^{ème} arrondissement, France, demeurant à 23, Avenue de la Gare, CH-1003 Lausanne, Suisse, en tant que gérante de la Société en remplacement de Monsieur Sergio Letelier, précité, avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2015.

Pour Hewlett-Packard Luxembourg Enterprises S.à r.l.

Max Kremer

Référence de publication: 2015083294/17.

(150095153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Hawksmoor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 178.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 4 juin 2015.

Référence de publication: 2015083288/10.

(150096055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Hewlett-Packard Luxembourg Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 88.849.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 2 juin 2015

En date du 2 juin 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Sergio Letelier en tant que gérant de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Madame Mirai Hamani, gérante, née le 31 octobre 1980 à Paris, 11^{ème} arrondissement, France, demeurant à 23, Avenue de la Gare, CH-1003 Lausanne, Suisse, en tant que gérante de la Société en remplacement de Monsieur Sergio Letelier, précité, avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2015.

Pour Hewlett-Packard Luxembourg Investment S.à r.l.

Max Kremer

Référence de publication: 2015083296/17.

(150095152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Anglo Venezuela Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 116.816.

Le bilan consolidé de la société Anglo American plc au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2015.

Référence de publication: 2015083742/11.

(150096317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Kayl PL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 189.847.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2015.

Référence de publication: 2015083372/10.

(150095222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Anglo Australia Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 111.825.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2015.

Référence de publication: 2015083741/10.

(150096326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Anglo Venezuela Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 116.816.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2015.

Référence de publication: 2015083743/10.

(150096318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Antelope Midco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 194.347.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 avril 2015.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2015083745/11.

(150096685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Aquality S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 179.465.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015083748/10.

(150096603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Anglo Australia Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 111.825.

Le bilan consolidé de la société Anglo American plc au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 juin 2015.

Référence de publication: 2015083740/11.

(150096325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Colin&Cie. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 144.647.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 5. Juni 2015.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2015083831/14.

(150096858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

CDL S.A., Compagnie de Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 120, Val Ste Croix.
R.C.S. Luxembourg B 168.251.

Monsieur Sohaile SARMA, administrateur unique de la société COMPAGNIE DE LUXEMBOURG S.A., a actuellement son adresse professionnelle au 43, rue de Bettembourg L-5810 Hesperange.

Pour avis sincère et conforme

Référence de publication: 2015083832/10.

(150096795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Compagnie Européenne de Gestion et de Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 147.168.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2015083833/11.

(150096146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

CotiWipes Luxembourg Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 196.435.

La société FINEX.LU S.A. SOPARFI, RCSL B144705, siégeant 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, déclare avoir vendu en date du 18.05.2015:

10 000 parts de la société CotiWipes SARL, RCSL B196435, siégeant 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
à

- Monsieur Mouloud Kermiche né le 13/03/1961 à Alger, Algerie, résidant à Pilicka 32, PL-02-612 Warszawa, Pologne

Et

2 500 parts de la société CotiWipes SARL, RCSL B196435, siégeant 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
à

- Monsieur Robert Jaroslaw Wojcik né le 23/03/1959 à Warszawa, Pologne, résidant à Bialy Kamien 7m42, PL-02-593 Warszawa, Pologne

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Paddock Fund Administration

Luxembourg

Référence de publication: 2015083834/20.

(150096661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Couture GUISCH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 4, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 19.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015083835/10.

(150096594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Clover Holdings Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 196.571.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 02 Jun 2015, que l'associé unique de la Société, BRE/Europe 7Q S.à r.l., a transféré la totalité des 500 parts sociales qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

(1) German Holdings VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 184.322, 500 parts sociales;

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

1. German Holdings VII S.à r.l., 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 Jun 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015083828/19.

(150096863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

BJ Immobilière, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9570 Wiltz, 5-7, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 180.462.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015083811/10.

(150096626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Cascade, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 173.362.

Le bilan de la société au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015083843/12.

(150096409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Cascade, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 173.362.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 juin 2015

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Richard Knibb, employé privé, avec adresse professionnelle 1, Bedford Square, WC1B3RB London, de Monsieur Peter Van Opstal, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Madame Nicoletta Leone, employée privée, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015083842/18.

(150096408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

CAS Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.160.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Mai 2015.

CAS Holdco S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant B

Référence de publication: 2015083841/14.

(150096870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Cefeba Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière.

R.C.S. Luxembourg B 192.350.

—
Cession de parts sociales

Le soussigné, Monsieur Rodrigues Machado Joao André, demeurant à L-4645 Niedercorn 40, rte de Petange, né à Figueira da Foz (Portugal) le 05 janvier 1985, cède par la présente 32 (trente-deux) parts sociales de la société Cefeba SARL, siège social à L-8059 Bertrange 3, Grevelbarrière, ce qui représente 32% du capital de la société prénommée,

Le soussigné, Monsieur Vieira Lopes Antonio Amadeu, demeurant à L- 5460 Trintang 15, rue des Vignes, né à Luxembourg le 16 février 1977, cède par la présente 34 (trente-quatre) parts sociales de la société Cefeba SARL, siège social à L-8059 Bertrange 3, Grevelbarrière, ce qui représente 34% du capital de la société prénommée,

à

Monsieur Mendes De Oliveira Paulo Jorge, demeurant à L-8436 Steinfort, 7, rue de Kleinbettingen né à Esch/Alzette le 20 août 1970.

Monsieur Rodrigues Machado Joao André informe les associés qu'il démissionne en tant que gérant administratif.

Monsieur Vieira Lopes Antonio Amadeu informe les associés qu'il démissionne en tant que gérant technique

Ladite cession prend effet à partir d'aujourd'hui.
Luxembourg, le 02 juin 2015.

Référence de publication: 2015083845/21.

(150096517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Champavère Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 153.153.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2013 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2015083846/11.

(150096878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

COFINIM S.A., Compagnie de Financement Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 40.513.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 4 juin 2015 que, Monsieur Axel Wend, conseiller économique e.r., né le 4 décembre 1941 à Genève (Suisse), avec adresse professionnelle à CH-1207 Genève, 1, Carrefour de Rive, a été nommé administrateur pour terminer le mandat de Monsieur Jean Pirrotte, démissionnaire.

Luxembourg, le 4 juin 2015.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2015083848/15.

(150096296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Cordonnerie A.J.R. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 159.321.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015083849/10.

(150096184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Crealyne Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 182.179.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREALYNE PROPERTY S.A.

Référence de publication: 2015083850/10.

(150097029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Côte d'Emeraude S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 180.724.

Par les présentes, j'ai l'honneur de vous informer que je démissionne de mes fonctions d'administrateur de votre société, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B180724, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Daniel ADAM.

Référence de publication: 2015083855/10.

(150096464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

D.A.S. Luxemburg Allgemeine Rechtsschutz-Versicherung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 41.395.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 juin 2015.

Référence de publication: 2015083858/10.

(150096666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Diapason Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 163.607.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 juin 2015

En date du 4 juin 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Jean de Courrèges, Monsieur Guillaume Le Fur et Monsieur Lionel Motière en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016,
- de renouveler le mandat de Ernst & Young SA en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016.

Luxembourg, le 5 juin 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Diapason Funds

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015083866/17.

(150096638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Diapason Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 163.607.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Diapason Funds

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015083867/11.

(150096719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Davma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.349.250,00.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 174.873.

Extrait de la résolutions prises par les associés, en date du 04 juin 2015:

- acceptation des démissions de Madame Danielle De Poortere et de Monsieur David Manoukian de leurs fonctions de gérants B avec effet au 04 juin 2015;
- transfert du siège social au 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg;
- constatation du changement d'adresse professionnelle de Madame Catherine Zoller, gérante, qui réside désormais au 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015083874/15.

(150096642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Davmar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.181.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 Novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2015.

Davmar S.à r.l.

J.L de Zwart

Gérant

Référence de publication: 2015083875/14.

(150096687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

DD Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4710 Pétange, 56, rue d'Athus.

R.C.S. Luxembourg B 167.493.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 3 juin 2015.

1^{ère} résolution

L'associé unique de la société DD CONSTRUCTIONS S.A. accepte la démission des deux administrateurs suivant:

- Monsieur Carlos Alberto RODRIGUES DE SOUSA, administrateur de sociétés, demeurant à L-4884 Lamadelaine, 15, rue Neuve,

- Monsieur Joao Antonio GARRUCHO, employé privé, demeurant à F-54920 Morfontaine, 13, rue Général Leclerc (France).

Pour extrait conforme

Signature

Le Président de l'assemblée générale ordinaire

Référence de publication: 2015083876/17.

(150096760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Timaluxinvest S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, Avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 196.198.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2015.

Référence de publication: 2015083877/10.

(150096744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Defisco, Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 14, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 159.006.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015083878/10.

(150096732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Delia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 118.813.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 3 juin 2015 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master Administration des Entreprises, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur-Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

L'assemblée générale du 3 juin 2015 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.
- Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

Luxembourg, le 3 juin 2015.

Pour DELIA S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015083879/22.

(150096275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

DL Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 61, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 182.397.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015083884/11.

(150096920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Empreinte - Atelier de Gravure, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 276, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg F 3.284.

—
REFONTE DES STATUTS**I. Dénomination, siège, objet**

Art. 1^{er}. "EMPREINTE - ATELIER DE GRAVURE", créé le 10 décembre 1994, est une association sans but lucratif régie par les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique.

Son siège social est fixé à Luxembourg.

L'association a pour objet:

- la création d'un lieu de travail commun pour artistes, en leur permettant d'acquérir et de compléter des connaissances de techniques d'impression et de gravure
- l'animation de cet atelier comme lieu de rencontre, ainsi que la promotion des échanges avec des artistes issus d'autres pays, et notamment par la collaboration avec des associations de graveurs internationales.

II. Membres

Art. 2. L'association se compose de membres fondateurs, de membres effectifs, de membres adhérents, de membres sympathisants et de membres d'honneur et donateurs.

Art. 3. Sont considérés comme "membres fondateurs", les premiers membres effectifs

- signataires des statuts de 1994

- ayant contribué par une participation unique au financement de l'installation de base de l'atelier
- payant la cotisation annuelle en vigueur
- ayant accepté le règlement interne dressé par le comité.

Art. 4. Sont désignés comme “membres effectifs”, les candidats membres adhérents

- approuvés par l'assemblée générale, sur proposition du comité, selon les modalités du règlement interne en vigueur
- ayant payé la cotisation annuelle de membre effectif en vigueur
- ayant accepté le règlement interne dressé par le comité.

Art. 5. Sont désignés comme “membres adhérents”, les candidats

- approuvés par le comité, selon les stipulations du règlement interne
- ayant payé la cotisation annuelle de membre adhérent en vigueur
- ayant accepté le règlement interne dressé par le comité.

Art. 6. Sont désignés comme “membres sympathisants”, les candidats

- approuvés par le comité, selon les stipulations du règlement interne
- autorisés à travailler à l'atelier pour des périodes limitées en tant que locataire payant
- ayant payé la cotisation annuelle de membre sympathisant en vigueur
- ayant accepté le règlement intérieur dressé par le comité

Art. 7. autres. La qualité de “membre d'honneur” peut être conférée par le comité aux personnes ayant des mérites envers l'atelier.

La qualité de “membre donateur” peut être conférée par le comité aux personnes ayant fait des dons à l'association.

Art. 8. Toute qualité de membre se perd par

- la démission
- le non-paiement de la cotisation dans un délai de deux mois à compter du premier rappel y relatif
- l'exclusion prononcée par l'assemblée générale à la majorité des 2/3 des votants présents à l'égard de tout membre agissant à l'encontre des intérêts de l'association.

Art. 9. Le montant de la cotisation est fixé annuellement par l'assemblée générale, sur proposition du comité.

La cotisation est à payer annuellement, sauf dérogation.

III. Administration

Art. 10. L'association est administrée par un conseil d'administration qui prend le nom de comité.

Le président ainsi que les membres du comité sont élus par l'assemblée générale parmi les membres effectifs de l'association, pour une durée de 2 ans, à la majorité simple des voix des membres effectifs y représentés.

Le comité désigne en son sein le trésorier et le secrétaire.

Les membres sortants sont rééligibles.

Le comité se compose de 5 membres au minimum et de 9 membres au maximum.

Art. 11. Le comité se réunit au moins trois fois par an.

Le comité prend ses décisions à la majorité des voix de ses membres.

En cas de partage des voix, la proposition est rejetée. Le comité ne peut délibérer valablement que si au moins la moitié des membres se sont exprimés.

Art. 12. L'association est en toutes circonstances engagée par les signatures conjointes de deux membres délégués du comité.

IV. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale représente l'ensemble des membres effectifs et sympathisants. Elle a lieu au courant du premier trimestre de l'année.

L'assemblée générale est souveraine dans ses décisions.

La date, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée sont annoncés par convocation écrite au moins huit jours avant la réunion.

Une délibération de l'assemblée générale est nécessaire pour les objets désignés à l'article 4 de la loi organique du 21 avril 1928 (changement des statuts, nomination et révocation des administrateurs, approbation du budget et des comptes, dissolution de l'association) et pour:

- a) la fixation de la cotisation annuelle
- b) l'approbation des rapports d'activité et de gestion financière du comité
- c) la nomination de deux réviseurs de caisse
- d) l'approbation des nouveaux membres effectifs

L'assemblée générale peut être réunie extraordinairement autant de fois que l'intérêt de l'association l'exige.

Elle doit l'être sur demande par écrit d'un quart du total des membres effectifs. Dans ce dernier cas, l'assemblée doit être convoquée dans le délai d'un mois avec un préavis de quinze jours portant indication de l'ordre du jour.

Il ne peut être pris de décision ou de résolution que sur les objets à l'ordre du jour arrêté préalablement par le comité, à moins que la majorité des membres effectifs présents n'en décide autrement.

Le vote à l'assemblée se fait par membre. Le droit de vote est réservé aux membres effectifs.

Il est loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre effectif, chaque membre ne peut accepter qu'une seule procuration.

Les procurations seront revêtues, sous peine de nullité, de la signature du donneur d'ordre.

L'assemblée générale décide, de cas en cas, si le vote a lieu par acclamation, à main levée ou au secret.

Tout vote concernant des personnes est obligatoirement secret.

Les décisions sont prises à la majorité simple des suffrages exprimés. En cas de partage des voix, la proposition est rejetée.

V. Finances

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Les comptes sont arrêtés à la fin de chaque année.

Le contrôle de la gestion financière se fait par les réviseurs de caisse qui ne font pas partie du comité. Les réviseurs sortants sont rééligibles. Les réviseurs de caisse ont pour mission de contrôler l'ensemble des opérations financières et de communiquer les résultats de leur contrôle à l'assemblée générale.

VI. Modification des statuts

Art. 15. Les présents statuts ne peuvent être modifiés que par une assemblée générale extraordinaire et d'après les modalités prévues à l'article 8 de la loi du 21 avril 1928.

VII. Dissolution et liquidation

Art. 16. La dissolution de l'association peut être prononcée par l'assemblée générale réunie extraordinairement et expressément à cette fin, conformément à l'article 20 de la loi organique du 21 avril 1928.

L'assemblée qui décidera de la dissolution se prononcera également sur l'affectation des fonds à des oeuvres sociales ou professionnelles.

VIII. Divers

Art. 17. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi est de la compétence du comité.

Luxembourg.

Diane Jodes

Présidente Empreinte

Référence de publication: 2015083926/107.

(150096559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Edelweiss Property Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 113.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 5 juin 2015.

Référence de publication: 2015083918/10.

(150096367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

European Hotel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 137.192.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Hotel S.A.

Référence de publication: 2015083907/10.

(150096258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Europe Property Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 163.530.

La Société déclare par la présente que Mme. Katarzyna Gerl, agissant en qualité de gérant et d'associé unique de la Société, a changé son adresse professionnelle de sorte que celle-ci est désormais située au Piekna 24/26A/1, 00-549 Varsovie, Pologne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015083906/15.

(150096873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

European Performance Fibers Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Hautcharage, 5, rue Bommel, ZAE Robert Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 104.705.

Il est porté à la connaissance des tiers que la dénomination de l'associé unique a changé et se nomme désormais Performance Fibers Europe S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

European Performance Fibers Holdings, S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015083909/12.

(150096209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

European Hotels S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 197.124.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 04 juin 2015 entre International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. et Colden Investments S.A., les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

1. International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. ne détient plus aucune part sociale.
2. Colden Investments S.A., enregistrée auprès du Public Registry of Panama sous le numéro 810544 et avec siège social au East 53rd Street, MMG Building, 2^{ème} étage, Marbella, Panama, détient 1,250,000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0.01 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2015083908/18.

(150096073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

European Food and Trade Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlang-sur-Mess, 7A, Z.A. Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 94.932.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 mai 2015.

Pour statuts conformes

Référence de publication: 2015083944/11.

(150096297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Euroforum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 35.503.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015083942/11.

(150096189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Eren Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 169.674.

Extrait des résolutions

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale, adoptée lors de sa réunion du 18 juin 2014, que:

L'Assemblée Générale décide de procéder au renouvellement des mandats suivants:

- Monsieur Pierre Dagallier, en tant que Membre du Directoire et Président du Directoire;
- Monsieur Alain Robillard, en tant que Membre du Directoire;
- Madame Nathalie Rehm, en tant que Membre du Directoire.

Ces mandats ne peuvent excéder une période de un an et viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant à statuer sur l'approbation des comptes 2014 de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 mai 2015.

Pour la société Eren Participations S.A.

Alain Robillard / Pierre Dagallier

Membre du Directoire / Président du Directoire

Référence de publication: 2015083936/20.

(150096360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

EPISO 3 Bart Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 194.801.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth of May.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

EPISO 3 Luxembourg Holding S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 173174 (the Sole Shareholder),

here represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee, whose professional address is at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on February 11th, 2015,

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, remained attached to the incorporation deed dated February 11th, 2015.

The Company was incorporated on February 13, 2015 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, number 328/2015 of her Répertoire and registered with the Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg, Actes Civils, on February 17th, 2015 with the relation LAC/2015/3552, deposited at the Luxembourg Register of Trade and Companies on February 25th, 2015 with the relation

L150037321, published in the official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") on April 1st, 2015 number 894 page 42897 The articles of association of the Company have not been amended since then.

The Sole Shareholder have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Rectification of the number of ordinary shares in the Company subscribed by the Sole Shareholder, as enacted in the Subscription and Payment Section of the Initial Notarial Deed, which shall henceforth read as follows:

“EPISO 3 Luxembourg Holding S.à r.l., represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred ten (12,510) ordinary shares in registered form, to ten (10) class A redeemable shares, to ten (10) class B redeemable shares, to ten (10) class C redeemable shares, to ten (10) class D redeemable shares, to ten (10) class E redeemable shares, to ten (10) class F redeemable shares, to ten (10) class G redeemable shares, to ten (10) class H redeemable shares and to ten (10) class I redeemable shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand and six hundred euros (EUR 12,600.-).

The amount of twelve thousand and six hundred euros (EUR 12,600.-) is at the Company’s disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.”

2. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the correct number of ordinary shares subscribed by the Sole Shareholder pursuant to item 1. here above;

3. Rectification of the French version of article 5.2 of the Articles, as enacted in the Initial Notarial Deed, to correct a discrepancy between the English and the French versions of article 5.2 of the Articles;

4. Miscellaneous.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

First resolution

The Meeting resolves to rectify the number of ordinary shares in the Company subscribed by the Sole Shareholder, as enacted in the Subscription and Payment Section of the Initial Notarial Deed, which shall henceforth read as follows:

“EPISO 3 Luxembourg Holding S.à r.l., represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred ten (12,510) ordinary shares in registered form, to ten (10) class A redeemable shares, to ten (10) class B redeemable shares, to ten (10) class C redeemable shares, to ten (10) class D redeemable shares, to ten (10) class E redeemable shares, to ten (10) class F redeemable shares, to ten (10) class G redeemable shares, to ten (10) class H redeemable shares and to ten (10) class I redeemable shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand and six hundred euros (EUR 12,600.-).

The amount of twelve thousand and six hundred euros (EUR 12,600.-) is at the Company’s disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.”

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the rectification the number of ordinary shares in the Company subscribed by the Sole Shareholder, which shall read as follows:

“ **5.1.** The entire corporate capital of the Company is set at twelve thousand six hundred euros (EUR 12,600) and is represented by:

- (i) twelve thousand five hundred ten (12,510) ordinary shares (the Ordinary Shares);
- (ii) ten (10) class A redeemable shares (the Class A Shares);
- (iii) ten (10) class B redeemable shares (the Class B Shares);
- (iv) ten (10) class C redeemable shares (the Class C Shares);
- (v) ten (10) class D redeemable shares (the Class D Shares);
- (vi) ten (10) class E redeemable shares (the Class E Shares);
- (vii) ten (10) class F redeemable shares (the Class F Shares);
- (viii) ten (10) class G redeemable shares (the Class G Shares);
- (ix) ten (10) class H redeemable shares (the Class H Shares); and
- (x) ten (10) class I redeemable shares (the Class I Shares);

all in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up, and each having the specific distribution rights as determined in the present Articles.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to rectify the French version of article 5.2 of the Articles, as enacted in the Initial Notarial Deed, to correct a discrepancy between the English and the French versions of article 5.2 of the Articles, which shall read in its French version as follows:

“Les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H et les Parts Sociales de Classe I sont collectivement désignées ci-après comme les Parts Sociales Remboursables, et les Parts Sociales Remboursables, collectivement avec les Parts Sociales Ordinaires, sont ci-après désignées comme les Parts Sociales.”

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., each acting individually, to proceed on behalf of the Company to the update in the register of shareholders of the Company and to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six hundred euro (EUR 600.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-six mai,

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

EPISO 3 Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173174, représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 11 février 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, est restée annexée à l'acte du 13 février 2015, pour les formalités de l'enregistrement.

La Société a été constituée le 13 février 2015 par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, numéro 328/2015 de son Répertoire et enregistré auprès de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg, Actes Civils, en date du 17 février 2015 avec la relation LAC/2015/3552, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg en date du 25 février 2015 avec la relation L150037321, publié au journal officiel Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") en date du 1^{er} avril 2015, numéro 894 page 42897 (l'Acte Notarié Initial). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient ensemble toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Rectification du nombre de parts sociales ordinaires de la Société souscrites par l'Associé Unique, tel qu'acté dans l'Acte Notarié Initial, dans la Section Souscription et Paiement de l'Acte Notarié Initial, qui doit être lu comme suit:

«EPISO 3 Luxembourg Holding S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cent dix (12.510) parts sociales ordinaires sous forme nominative, à dix (10) parts sociales remboursables de classe A, à dix (10) parts sociales remboursables de classe B, à dix (10) parts sociales remboursables de classe C, à dix (10) parts sociales remboursables de classe D, à dix (10) parts sociales remboursables de classe E, à dix (10) parts sociales remboursables de classe F, à dix (10) parts sociales remboursables de classe G, à dix (10) parts sociales remboursables de classe H et à dix (10) parts sociales remboursables de classe I, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune par une apport en numéraire de douze mille six cents euro (EUR 12.600,-).

Le montant de douze mille six cents euro (EUR 12.600,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.»

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter la rectification faite au nombre de parts sociales ordinaires souscrites par l'Associé Unique telle que décidée au point 1 ci-dessus de l'agenda;

3. Rectification de la version française de l'article 5.2 des Statuts, tel qu'acté dans l'Acte Notarié Initial, pour corriger une différence entre les versions anglaise et française de l'article 5.2 des Statuts;

4. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de rectifier le nombre de parts sociales ordinaires de la Société souscrites par l'Associé Unique, tel qu'acté dans l'Acte Notarié Initial, dans la Section Souscription et Paiement de l'Acte Notarié Initial, qui doit être lu comme suit:

«EPISO 3 Luxembourg Holding S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cent dix (12.510) parts sociales ordinaires sous forme nominative, à dix (10) parts sociales remboursables de classe A, à dix (10) parts sociales remboursables de classe B, à dix (10) parts sociales remboursables de classe C, à dix (10) parts sociales remboursables de classe D, à dix (10) parts sociales remboursables de classe E, à dix (10) parts sociales remboursables de classe F, à dix (10) parts sociales remboursables de classe G, à dix (10) parts sociales remboursables de classe H et à dix (10) parts sociales remboursables de classe I, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune par une apport en numéraire de douze mille six cents euro (EUR 12.600,-).

Le montant de douze mille six cents euro (EUR 12.600,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter la rectification faite au nombre de parts sociales ordinaires souscrites par l'Associé Unique telle que décidée à la première résolution ci-dessus:

« **5.1.** L'entière du capital social de la Société est fixé à douze mille six cents euro (EUR 12.600,-) et est représenté par:

- (i) douze mille cinq cent dix (12.510) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires);
- (ii) dix (10) parts sociales remboursables de classe A (les Parts Sociales de Classe A);
- (iii) dix (10) parts sociales remboursables de classe B (les Parts Sociales de Classe B);
- (iv) dix (10) parts sociales remboursables de classe C (les Parts Sociales de Classe C);
- (v) dix (10) parts sociales remboursables de classe D (les Parts Sociales de Classe D);
- (vi) dix (10) parts sociales remboursables de classe E (les Parts Sociales de Classe E);
- (vii) dix (10) parts sociales remboursables de classe F (les Parts Sociales de Classe F);
- (viii) dix (10) parts sociales remboursables de classe G (les Parts Sociales de Classe G);
- (ix) dix (10) parts sociales remboursables de classe H (les Parts Sociales de Classe H); et
- (x) dix (10) parts sociales remboursables de classe I (les Parts Sociales de Classe I).

toutes sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées et toutes ayant des droits de distribution spécifique comme déterminé dans les présents Statuts.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de rectifier la version française de l'article 5.2 des Status, tel qu'acté dans l'Acte Notarié Initial, pour corriger une différence entre les versions anglaise et française de l'article 5.2 des Status, qui doit être lu comme suit:

“Les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H et les Parts Sociales de Classe I sont collectivement désignées ci-après comme les Parts Sociales Remboursables, et les Parts Sociales Remboursables, collectivement avec les Parts Sociales Ordinaires, sont ci-après désignées comme les Parts Sociales.”

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à la mise à jour du registre des associés de la Société et réaliser, délivrer et exécuter tout document (y compris une mention) nécessaire ou utile à cette fin.

Estimation des frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ six cents Euros (EUR 600,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, le mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 27 mai 2015. Relation: 2LAC/2015/11604. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 5 juin 2015.

Référence de publication: 2015083933/191.

(150096758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Enhanced Loan Investment Strategy Direct Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.503,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 193.775.

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Enhanced Loan Investment Strategy, an investment company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg as a société d'investissement spécialisé - fonds d'investissement spécialisé (SICAV-FIS) formed under the form of a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered under number B186891 (the Sole Shareholder),

represented by Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the attorney-in-fact of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in Enhanced Loan Investment Strategy Direct Holdings S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of GBP 12,502, having its registered office at 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 193775 (the Company). The Company was incorporated on 30 December 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the *Mémorial C*, Recueil des Sociétés et Associations number 512 dated 24 February 2015. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on May 20, 2015, not yet published in the *Mémorial C*, Recueil des Sociétés et Associations C.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

(1) waiver of the convening notices;

(2) increase of the share capital of the Company by an amount of GBP 1 (one British pound) in order to bring the share capital of the Company from its present amount to the amount of GBP 12,503 (twelve thousand five hundred and three British pounds) by way of issuance of 1 (one) share of the Company, with a par value of GBP 1 (one British pound) (the New Share);

(3) subscription to, and payment in full of, the New Share;

(4) subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the above-mentioned changes;

(5) subsequent amendment of the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed to the registration in the share register of the Company of the New Share, and to see to any formalities in connection therewith; and

(6) miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Sole Shareholder resolves to waive the convening notices, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it prior to the present meeting.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 1 (one British pound) in order to bring the share capital of the Company from its present amount to the amount of GBP 12,503 (twelve thousand five hundred and three British pounds) by way of issuance of the New Share.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to the New Share and the full payment of the subscription price of the New Share, as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to the New Share and to fully pay it up by way of a contribution in kind in an aggregate amount of GBP 46,172 (forty six thousand one hundred and seventy-two British pounds) consisting in receivables in the amount of GBP 46,172 (forty six thousand one hundred and seventy-two British pounds) (the Contribution).

The value of the Contribution in an amount of GBP 46,172 (forty six thousand one hundred and seventy-two British pounds) is allocated as follows:

- (1) an amount of GBP 1 (one British pound) is allocated to the share capital account of the Company; and
- (2) an amount of GBP 46,171 (forty six thousand one hundred and seventy-one British pounds) is allocated to the share premium account of the Company.

The valuation of the Contribution is supported by a certificate issued by the Company and the Sole Shareholder (the Certificate) which confirms inter alia that the value of the Contribution is at least equal to GBP 46,172 (forty six thousand one hundred and seventy-two British pounds).

A copy of the Certificate, after being signed *ne varietur* by the attorney-in-fact of the Sole Shareholder and the notary, will remain attached to this deed to be submitted with it to the registration formalities.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital and the issuance of the New Share. It shall now read as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred and three British pounds (GBP 12,503) represented by twelve thousand five hundred and three (12,503) shares (collectively the Shares, and individually a Share) with a par value of one British pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to register the above changes, and hereby grants power and authority to any manager of the Company to individually under his/its sole signature register on behalf of the Company the issuance of the New Share of the Company in the share register of the Company and to sign said register, and to proceed to such other formalities as are required in connection with the above resolutions.

Expenses

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately EUR 1,800.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the attorney-in-fact of the Sole Shareholder signs together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingtième jour du mois de mai.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

COMPARAIT

Enhanced Loan Investment Strategy, une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé (SICAV-FIS) sous forme de société anonyme constituée sous le droit du Grand-Duché du Luxembourg, dont le siège se situe au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B186891 (l'Associé Unique),

représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique demande au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales de Enhanced Loan Investment Strategy Direct Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de GBP 12.502, ayant son siège social au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 193775 (la Société). La Société a été constituée le 30 décembre 2014 par un acte du notaire instrumentant, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 512 du 24 février 2015. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant en date du 20 mai 2015, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société, conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

III. L'Associé Unique souhaite adopter les résolutions suivantes:

- (1) renonciation aux formalités de convocation;
- (2) augmentation du capital social de la Société d'un montant de GBP 1 (une livre Sterling) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel au montant de GBP 12.503 (douze mille cinq cent trois livres Sterling) par l'émission de 1 (une) part sociale de la Société, avec une valeur nominale de GBP 1 (une livre Sterling) (la Nouvelle Part Sociale);
- (3) souscription et paiement intégral de la Nouvelle Part Sociale;
- (4) modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-avant;
- (5) modification consécutive du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-avant, avec pouvoir donné à tout gérant de la Société afin de procéder à l'inscription de la Nouvelle Part Sociale dans ledit registre, et d'accomplir toutes les formalités qui y sont liées; et
- (6) divers.

IV. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée, l'Associé Unique décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant comme valablement convoqué et ayant connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué avant la présente assemblée.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de GBP 1 (une livre Sterling) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel au montant de GBP 12.503 (douze mille cinq cent trois livres Sterling) par l'émission de la Nouvelle Part Sociale.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription à l'augmentation du capital social de la Société décidée par la résolution ci-dessus et le paiement intégral de la Nouvelle Part Sociale comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique décide de souscrire à la Nouvelle Part Sociale et de la libérer intégralement au moyen d'un apport en nature d'un montant total de GBP 46.172 (quarante-six mille cent soixante-douze livres Sterling), consistant en des créances d'une valeur totale de GBP 46.172 (quarante-six mille cent soixante-douze livres Sterling) (l'Apport).

La valeur totale de l'Apport de GBP 46.172 (quarante-six mille cent soixante-douze livres Sterling) sera allouée comme suit:

- (1) un montant de GBP 1 (une livre Sterling) sera alloué au compte capital social de la Société; et
- (2) un montant de GBP 46.171 (quarante-six mille cent soixante-et-onze livres Sterling) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

La valeur de l'Apport est certifiée par un certificat émis par la Société et l'Associé Unique (le Certificat) qui confirme entre autres que la valeur de l'Apport est au moins égale à GBP 46.172 (quarante-six mille cent soixante-douze livres Sterling).

Une copie du Certificat, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social et l'émission la Nouvelle Part Sociale, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent trois livres Sterling (GBP 1), représenté par douze mille cinq cent trois (12.503) parts sociales (collectivement les Parts Sociales et individuellement une Part Sociale) ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, adoptée de la même manière que pour une modification des Statuts."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'inscription de l'émission de la Nouvelle Part Sociale dans ledit registre, de le signer et d'accomplir toutes autres formalités qui pourraient être requises dans le cadre des résolutions ci-dessus.

Evaluation des frais

Le montant des frais liés au présent acte s'élève à approximativement EUR 1.800.-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, celui-ci signe le présent acte avec le notaire soussigné.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 28 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/16455. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 juin 2015.

Référence de publication: 2015083901/182.

(150096303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Fullytop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 3, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 63.076.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2015083985/10.

(150096547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

GWM SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 141.173.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2015

En date du 18 mai 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Moataz El-Sherif en qualité d'Administrateur, avec effet au 26 juin 2014,

- de ratifier la cooptation de Monsieur Angelo de Bernardi en qualité d'administrateur, avec effet au 26 juin 2014, en remplacement de Monsieur Moataz El-Sherif, démissionnaire,
- de renouveler les mandats de Monsieur Angelo de Bernardi, de Monsieur Alexis de Bernardi et de Monsieur Georges Gudenburg en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire prévue en 2016,
- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, 2 rue Gerhard Mercator, 2182 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire prévue en 2016.

Luxembourg, le 4 juin 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GWM SIF

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015084018/20.

(150096164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Götterdämmerung SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 31, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 161.336.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre société, tenue en date du 05 mai 2015 que:

- Décision a été prise de révoquer la société EP International S.A. (RCS n° B130232) de sa fonction de commissaire aux comptes de la société, avec effet immédiat.

- Décision a été prise de nommer la société Ametis Development S.A. (RCS n° B88907), avec siège social au 4A, rue de l'Ouest, L-2273 Luxembourg, à la fonction de commissaire aux comptes de la société et cela avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2021.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Référence de publication: 2015084019/16.

(150096173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Götterdämmerung SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 31, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 161.336.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration, tenu en date du 5 mai 2015 que sur base de l'article 2 des statuts, il a été décidé de:

Transférer le siège social de la société GÖTTERDÄMMERUNG SPF SA.

- Du: 18, rue Jean L'aveugle L-1148 Luxembourg

- Au: 31, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Référence de publication: 2015084020/15.

(150096173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Halcyon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 165.387.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of the month of May.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

Vitruvian I Luxembourg S.à r.l. (the "Sole Shareholder"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, having a share

capital of €1,020,951 and registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 138.092, and incorporated by deed of Maître Martine Schaeffer on 2 April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”), number 1269 on 24 May 2008,

represented by Me Elsa Idir, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 28 May 2015 (such proxy to be registered together with the present deed),

being the sole shareholder of Halcyon S.à r.l., a société à responsabilité limitée, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, having a share capital of €12,500 and registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 165.387 (the “Company”) and incorporated by deed of Maître Edouard Delosch on 2 December 2011, published in the Mémorial number 226 on 26 January 2012. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 31 January 2012 by deed of Maître Edouard Delosch, published in the Mémorial number 843 on 30 March 2012.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. amendment of the accounting year of the Company so that it shall start on 1 January of each year and shall terminate on 31 December of the same year; and consequential amendment of article 11 of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

Art. 11. Accounting year. “The accounting year of the Company shall begin on 1 January of each year and end on 31 December of the same year”.

Thereupon the Sole Shareholder has passed the following resolution:

Sole resolution

It is resolved to amend the accounting year of the Company, which shall begin on 1 January and shall end on 31 December of the same year, such that the current accounting year which has started on 1 April 2015 shall end on 31 December 2015.

As a result of the above, the article 11 of the articles of association of the Company shall be amended to read as follows:

Art. 11. Accounting year. “The accounting year of the Company shall begin on 1 January of each year and end on 31 December of the same year”.

There being no further item to be discussed on the agenda, the Meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand one hundred Euro (€ 1,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Followed by a french translation

L’an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Vitruvian I Luxembourg S.à r.l. (l’«Associé Unique»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, ayant un capital social de €1.020.951 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 138.202, constituée le 2 avril 2008 suivant acte reçu de Maître Martine Schaeffer, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1269 du 24 mai 2008,

représentée par Me Elsa Idir, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration en date du 28 mai 2015 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte),

étant l’associé unique et détenant l’ensemble des parts sociales émises dans Halcyon S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, ayant un capital social de €12.500 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 165.387, constituée le 2 décembre 2011 suivant acte reçu de Maître Edouard Delosch, publié au Mémorial, numéro 226 du 26 janvier 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 31 janvier 2012 par acte de Maître Edouard Delosch, publié au Mémorial numéro 843 du 30 mars 2012.

La partie comparante a déclaré et demandé au notaire soussigné d’arrêter comme suit:

(A) L'Associé Unique détient l'ensemble des parts sociales émises par la Société de telle sorte que les décisions peuvent valablement être prises sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1. modification de l'année comptable de la Société, de sorte qu'elle commence à compter du 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année, et modification subséquente de l'article 11 des statuts de la Société de la manière suivante:

Art. 11. Année comptable. «L'année comptable de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année».

Sur ce l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

Il est décidé de modifier l'année comptable de la Société de sorte qu'elle commence à compter du 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année, et que l'année comptable en cours, qui a commencé le 1^{er} avril 2015, se termine le 31 décembre 2015.

En conséquence, l'article 11 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

Art. 11. Année comptable. «L'année comptable de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année».

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance a été levée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, sont estimés à mille cent euros (€ 1.100,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent procès-verbal, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: E. IDIR, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 02 juin 2015. Relation: DAC/2015/9224. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 05 juin 2015.

Référence de publication: 2015084021/96.

(150096823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Hansteen Germany (6) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 168.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hansteen Germany (6) S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015084022/11.

(150096315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Grosvenor Retail European Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.586.

EXTRAIT

Suite à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société, qui s'est tenue le 3 juin 2015, il a été décidé: de renouveler le mandat de Deloitte Audit, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxem-

bourg sous le numéro B67895, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2015.

Référence de publication: 2015084013/15.

(150096716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Quintiles Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 149.430.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of April,

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of Quintiles Holdings, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 4,875,835 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Register of Trade and Companies) under number B 149.430 (the "Company").

There appeared,

Quintiles Luxembourg European Holding, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 635,911,573 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Register of Trade and Companies) under number B 149.428 (the "Sole Shareholder").

here represented by M. Max Mayer, residing professionally in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The chairman requests the notary to act that:

The 4,875,835 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder, through its proxy holder requests, the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1) Increase of the share capital of the Company by the creation and the issuance of new shares with a nominal value of GBP 1 each;
- 2) Subscription and payment of the new shares by way of a contribution in kind by the sole shareholder of the Company;
- 3) Decrease of the share capital of the Company;
- 4) Redemption, cancellation and reimbursement of shares of the Company with a nominal value of GBP 1 each in accordance with article 10 of the articles of association of the Company; and
- 5) Miscellaneous

After the foregoing was approved by Quintiles Luxembourg European Holding the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 38,694,325 (thirty-eight million six hundred and ninety-four thousand three hundred and twenty-five Great Britain Pounds) so as to raise it from its current amount of GBP 4,875,835 (four million eight hundred and seventy-five thousand eight hundred and thirty-five Great Britain Pounds) to GBP 43,570,160 (forty-three million five hundred and seventy thousand one hundred and sixty Great Britain Pounds) by the issuance of 38,694,325 (thirty-eight million six hundred and ninety-four thousand three hundred and twenty-five) new shares with a nominal value of GBP 1 each.

Second resolution

It is resolved to accept that the 38,694,325 (thirty-eight million six hundred and ninety-four thousand three hundred and twenty-five) new shares of the Company with a nominal value of GBP 1 be fully subscribed by the Sole Shareholder by way of a contribution in kind consisting of a claim against the Company for an amount of GBP 38,694,325 (thirty-eight million six hundred and ninety-four thousand three hundred and twenty-five Great Britain Pounds) (the "Claim").

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy holder, named above, declared to fully subscribe to the above mentioned increase of capital of GBP 38,694,325 (thirty-eight million six hundred and ninety-four thousand three hundred and twenty-five Great Britain Pounds) by subscribing to all the 38,694,325 (thirty-eight million six hundred and ninety-four thousand three hundred and twenty-five) new shares of the Company with a nominal value of GBP 1, the whole being fully paid up by the contribution of the Claim.

Evaluation

The value of the Claim is set at GBP 38,694,325 (thirty-eight million six hundred and ninety-four thousand three hundred and twenty-five Great Britain Pounds). Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder, contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- i. the Claim is certain, liquid and payable;
- ii. it is the sole legal owner and holder of all rights, title and interest in and to the Claim;
- iii. the Claim is free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- iv. the Claim is not the object of a dispute or claim;
- v. the Claim is freely transferable, with all the rights attached thereto;
- vi. all formalities subsequent to the transfer of the Claim required under any applicable law have or will be carried out in order for the contribution to be valid anywhere and towards any third party.

Managers' intervention:

Thereupon intervened:

Jehudi Mostert and Olivier Dorier acting as managers of the Company, each of them represented here by Mr. Max Mayer, by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of the Claim, and confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution

It is noted that further to the above resolutions, the amount of the share capital of the Company is now GBP 43,570,160 (forty-three million five hundred and seventy thousand one hundred and sixty Great Britain Pounds) represented by 43,570,160 (forty-three million five hundred and seventy thousand one hundred and sixty) shares with a nominal value of GBP 1 each.

It is resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of GBP 38,694,325 (thirty-eight million six hundred and ninety-four thousand three hundred and twenty-five Great Britain Pounds) so as to reduce it from the amount of GBP 43,570,160 (forty-three million five hundred and seventy thousand one hundred and sixty Great Britain Pounds) to GBP 4,875,835 (four million eight hundred and seventy-five thousand eight hundred and thirty-five Great Britain Pounds) by the redemption of 38,694,325 (thirty-eight million six hundred and ninety-four thousand three hundred and twenty-five) shares of the Company in accordance with article 10 of its articles of association.

Fourth resolution

All the conditions of article 10 of the articles of association of the Company being met, it is resolved to redeem 38,694,325 (thirty-eight million six hundred and ninety-four thousand three hundred and twenty-five) shares of the Company with a nominal value of GBP 1 each, followed by the cancellation of these shares and reimburse the Sole Shareholder for a total amount of GBP 38,694,325 (thirty-eight million six hundred and ninety-four thousand three hundred and twenty-five Great Britain Pounds).

It is noted that further to this resolution, the amount of the share capital of the Company is of GBP 4,875,835 (four million eight hundred and seventy-five thousand eight hundred and thirty-five Great Britain Pounds) represented by 4,875,835 (four million eight hundred and seventy-five thousand eight hundred and thirty-five) shares with a nominal value of GBP 1 each.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 8,200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour du mois d'avril,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Quintiles Holdings, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 4.875.835 GBP et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.430 (la «Société»).

A comparu,

Quintiles Luxembourg European Holding, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippman, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 635.911.573 GBP et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.428 (l'«Associé Unique»); ici représentée par M. Max Mayer, employé, résidant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Le président prie le notaire d'acter que:

Les 4.875.835 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informée.

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Augmentation du capital social de la Société par la création et l'émission de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 GBP chacune;
- 2) Souscription et paiement des nouvelles parts sociales par un apport en nature de l'associé unique de la Société;
- 3) Réduction du capital social de la Société;
- 4) Rachat, annulation et remboursement de parts sociales de la Société avec une valeur nominale de 1 GBP chacune conformément à l'article 10 des statuts de la Société; et
- 5) Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 38.694.325 GBP (trente-huit millions six cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent vingt-cinq Livres Sterling) pour le porter de 4.875.835 GBP (quatre millions huit cent soixante-quinze mille huit cent trente-cinq Livres Sterling) à 43.570.160 GBP (quarante-trois millions cinq cent soixante-dix mille cent soixante Livres Sterling) par l'émission de 38.694.325 (trente-huit millions six cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent vingt-cinq) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 GBP chacune.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter que les 38.694.325 (trente-huit millions six cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent vingt-cinq) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 GBP chacune soient souscrites par l'Associé Unique par un apport en nature consistant en une créance contre la Société d'un montant de 38.694.325 GBP (trente-huit millions six cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent vingt-cinq Livres Sterling) (la «Créance»).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, nommé ci-dessus, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 38.694.325 GBP (trente-huit millions six cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent vingt-cinq Livres Sterling) en souscrivant à l'ensemble des 38.694.325 (trente-huit millions six cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent vingt-cinq) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 GBP chacune, la totalité devant être entièrement libérée par apport de la Créance.

Evaluation

La valeur de la Créance a été fixée à 38.694.325 GBP (trente-huit millions six cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent vingt-cinq Livres Sterling).

Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

Mise en oeuvre effective de l'apport

L'Associé Unique, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) la Créance est certaine, liquide et exigible;
- (ii) il est seul propriétaire, et le seul détenteur, des droits, titres et intérêts attachés à la Créance;
- (iii) la Créance est libre de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) la Créance ne fait l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) la Créance est librement transférable, avec tous les droits y attachés; et
- (vi) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert de la Créance requise en vertu de loi applicable seront accomplies afin que la contribution soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus:

Jehudi Mostert et Olivier Dorier, agissant en leur qualité de gérants de la Société, chacun étant représenté par M. Max Mayer en vertu d'une procuration, Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'apport en nature, son évaluation, et le transfert effectif de la Créance, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Troisième résolution

Il est noté qu'en conséquence des résolutions qui précèdent le montant du capital social de la Société est de 43.570.160 GBP (quarante-trois millions cinq cent soixante-dix mille cent soixante Livres Sterling) représenté par 43.570.160 (quarante-trois millions cinq cent soixante-dix mille cent soixante) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 GBP chacune.

Il est décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de 38.694.325 GBP (trente-huit millions six cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent vingt-cinq Livres Sterling) afin de le réduire de son montant actuel de 43.570.160 GBP (quarante-trois millions cinq cent soixante-dix mille cent soixante Livres Sterling) à 4.875.835 GBP (quatre millions huit cent soixante-quinze mille huit cent trente-cinq Livres Sterling) par le rachat de 38.694.325 (trente-huit millions six cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent vingt-cinq) parts sociales de la Société conformément à l'article 10 de ses statuts.

Quatrième résolution

L'ensemble des conditions de l'article 10 des statuts de la Société étant remplies, il est décidé de racheter 38.694.325 (trente-huit millions six cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent vingt-cinq) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 GBP chacune, suivi de l'annulation de ces parts sociales ainsi que du remboursement à l'Associé Unique d'un montant total de 38.694.325 GBP (trente-huit millions six cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent vingt-cinq Livres Sterling).

Il est noté qu'en conséquence de cette résolution, le montant du capital social de la Société est de 4.875.835 GBP (quatre millions huit cent soixante-quinze mille huit cent trente-cinq Livres Sterling) représenté par 4.875.835 (quatre millions huit cent soixante-quinze mille huit cent trente-cinq) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 GBP chacune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de cette augmentation de capital est évalué à environ 8.200,-EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max Mayer, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 30 avril 2015. Relation GAC/2015/3673. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015071912/211.

(150081420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Iglu Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 171.178,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 170.299.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of the month of May.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

Vitruvian I Luxembourg S.à r.l. (the "Sole Shareholder"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, having a share capital of €1,020,951 and registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 138.092, and incorporated by deed of Maître Martine Schaeffer on 2 April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 1269 on 24 May 2008,

represented by Me Elsa Idir, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 28 May 2015 (such proxy to be registered together with the present deed),

being the sole shareholder of Iglu Software S.à r.l., a société à responsabilité limitée, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, having a share capital of €171,178 and registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 170.299 (the "Company") and incorporated by deed of Maître Edouard Delosch on 13 July 2012, published in the Mémorial number 2125 on 27 August 2012. The articles of association of the Company have been amended for the sole time on 20 February 2013 by deed of Maître Edouard Delosch, published in the Mémorial number 959 on 23 April 2013.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. amendment of the accounting year of the Company so that it shall start on 1 January of each year and shall terminate on 31 December of the same year; and consequential amendment of article 11 of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

Art. 11. Accounting year. "The accounting year of the Company shall begin on 1 January of each year and end on 31 December of the same year".

Thereupon the Sole Shareholder has passed the following resolution:

Sole resolution

It is resolved to amend the accounting year of the Company, which shall begin on 1 January and shall end on 31 December of the same year, such that the current accounting year which has started on 1 April 2015 shall end on 31 December 2015.

As a result of the above, the article 11 of the articles of association of the Company shall be amended to read as follows:

Art. 11. Accounting year. "The accounting year of the Company shall begin on 1 January of each year and end on 31 December of the same year".

There being no further item to be discussed on the agenda, the Meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand one hundred Euro (€ 1,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Followed by a french translation

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

Vitruvian I Luxembourg S.à r.l. (l'«Associé Unique»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, ayant un capital social de €1.020.951 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 138.202, constituée le 2 avril 2008 suivant acte reçu de Maître Martine Schaeffer, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1269 du 24 mai 2008,

représentée par Me Elsa Idir, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 28 mai 2015 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte),

étant l'associé unique et détenant l'ensemble des parts sociales émises dans Iglu Software S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, ayant un capital social de €171.178 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 170.299, constituée le 13 juillet 2012 suivant acte reçu de Maître Edouard Delosch, publié au Mémorial, numéro 2125 du 27 août 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés pour l'unique fois le 20 février 2013 par acte de Maître Edouard Delosch, publié au Mémorial numéro 959 le 23 avril 2013.

La partie comparante a déclaré et demandé au notaire soussigné d'arrêter comme suit:

(A) L'Associé Unique détient l'ensemble des parts sociales émises par la Société de telle sorte que les décisions peuvent valablement être prises sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1. modification de l'année comptable de la Société, de sorte qu'elle commence à compter du 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année, et modification subséquente de l'article 11 des statuts de la Société de la manière suivante:

Art. 11. Année comptable. «L'année comptable de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année».

Sur ce l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

Il est décidé de modifier l'année comptable de la Société de sorte qu'elle commence à compter du 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année, et que l'année comptable en cours, qui a commencé le 1^{er} avril 2015, se termine le 31 décembre 2015.

En conséquence, l'article 11 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

Art. 11. Année comptable. «L'année comptable de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année».

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance a été levée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société, sont estimés à mille cent euros (€ 1.100,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent procès-verbal, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: E. IDIR, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 02 juin 2015. Relation: DAC/2015/9227. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 05 juin 2015.

Référence de publication: 2015084053/96.

(150096830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.